

Accès au Centre des archives diplomatiques
 Accueil au 3 rue Suzanne Masson, La Courneuve



Horaire d'ouverture

Salle des inventaires et salles de lecture des documents originaux et des microfilms ouvertes du lundi au vendredi de 10 h à 17 h.
 Fermeture annuelle : du 15 au 30 avril

Renseignements :

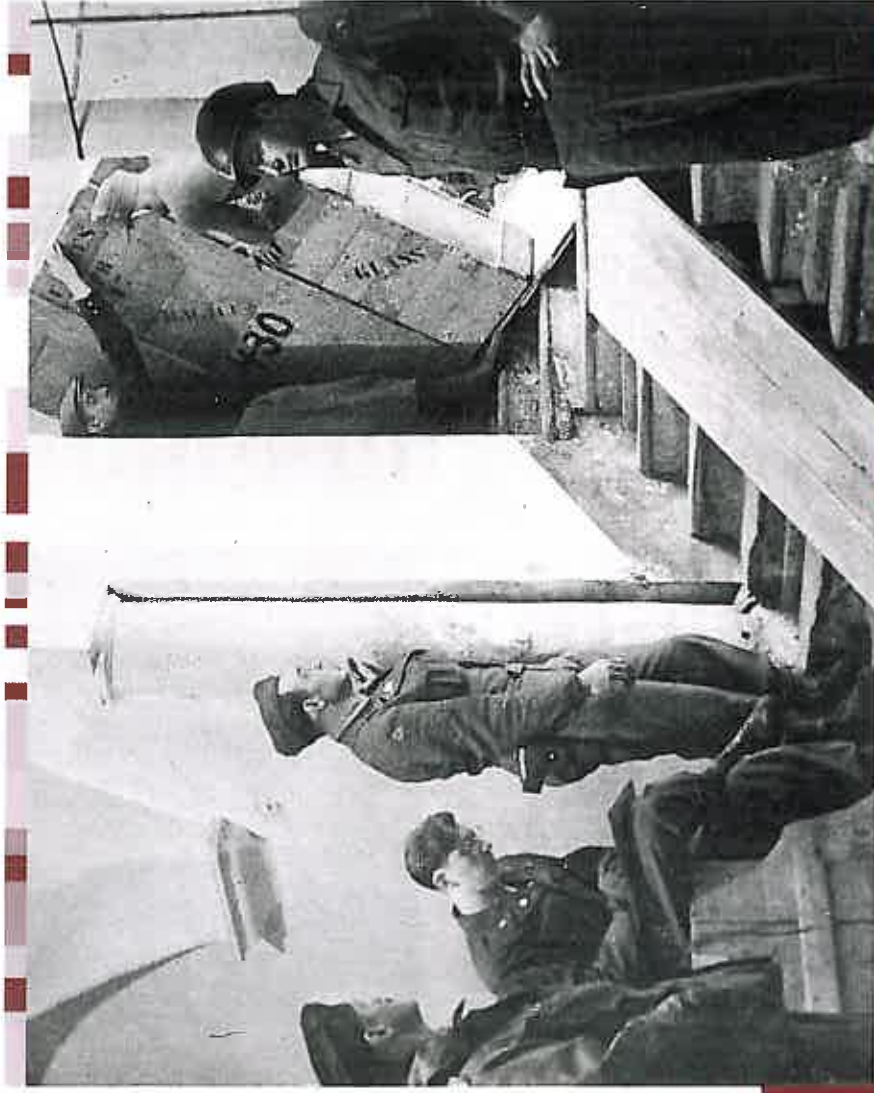
lecture.archives@diplomatie.gouv.fr
 ou 01 43 17 70 30

Modalités d'accès

La carte de lecteur est délivrée gratuitement sur présentation de papiers d'identité en cours de validité.

Un conservateur du patrimoine se tient en permanence à la disposition des lecteurs pour les aider et les orienter dans leurs recherches.

Les archives diplomatiques au service de la restitution des biens spoliés



Direction des archives

Centre des Archives diplomatiques
 3, rue Suzanne-Masson
 93126 La Courneuve Cedex

www.diplomatie.gouv.fr/archives

Photo d'ouverture : Soldats français récupérant des œuvres au dépôt de Bukheim (Haute-Bavière) en juin 1945

© Archives ministère des Affaires étrangères et du Développement international

Grâce à la richesse de ses archives, le ministère des Affaires étrangères et du Développement international peut contribuer à l'identification des biens spoliés durant la Seconde Guerre mondiale.

Les fonds conservés

La Direction des archives du ministère des Affaires étrangères et du Développement international conserve d'importantes archives relatives aux recherches menées dès la fin de la Seconde Guerre mondiale pour retrouver la trace des biens, publics ou privés, spoliés en France entre 1940 et 1945, et les restituer à leurs propriétaires ou à leurs ayants droit. De ce fait, ce fonds d'archives comprend également de nombreux et précieux documents concernant les spoliations qui furent commises pendant l'Occupation, qu'il s'agisse ou non d'œuvres d'art. Une partie de ces archives provient des travaux conduits par Rose Valland après la Seconde Guerre, notamment lorsqu'elle fut en mission dans la zone française d'occupation en Allemagne et en Autriche.

Outre ces sources, deux autres importants fonds conservés au Centre des archives de La Courneuve peuvent aider les chercheurs à compléter leurs travaux en ce domaine :

- les archives de l'Office des biens et intérêts privés (OBIP) ;
- les archives des administrations françaises et des organismes tripartites de la zone française d'occupation (ZFO) en Allemagne et en Autriche (1945-1955).

Leur utilité

Ces archives sont couramment utilisées par de nombreux particuliers, français et étrangers, ou par l'Administration, notamment pour permettre des recherches de provenance (œuvres et objets d'art, livres, manuscrits, etc.) et pour instruire, sous l'autorité de la Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations (CIVS),

Conditions d'accès aux archives

Elles sont communicables en totalité dans les conditions fixées par le code du patrimoine, c'est-à-dire pourvu qu'elles aient plus de 25 ans, réserve faite des données à caractère personnel pour lesquelles les délais de communication sont plus longs (50 ans).

Un instrument de recherche sous forme papier couvrant environ 90 % des fonds d'archives concernant les recherches de biens spoliés et les restitutions est disponible en salle des inventaires au Centre des archives diplomatiques de La Courneuve. D'ici à la fin de l'année 2014, une base de données informatisée sera disponible.

Pour tout renseignement sur les modalités pratiques de consultation, veuillez prendre contact avec la salle de lecture (voir page suivante).

Un programme de numérisation de ces archives a été engagé, en commençant par deux fonds :

- les albums de photographies des biens déclarés spoliés par leurs propriétaires ou leurs ayants droit après la guerre et les images collectées par les services français chargés de la récupération des biens spoliés.

- les listes et inventaires de l'ERR (Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg) annotés par les services français chargés de la récupération des biens spoliés

La Direction des archives du ministère des Affaires étrangères et du Développement international a par ailleurs mis en ligne la totalité des images des tableaux de la collection Schloss, volée en 1943 et dont la majorité n'a pas encore été restituée.

www.diplomatie.gouv.fr/fr/sites/archives_diplo/schloss



Rosa Valland vers 1947 en Allemagne
© Archives du ministère des Affaires étrangères et du Développement international

les demandes de restitution ou d'indemnisation des victimes ou de leurs ayants droit. **Pour toute demande concernant la réparation (indemnisation ou restitution) des spoliations de biens pendant l'Occupation, il convient de s'adresser à la CIVS (Commission pour l'indemnisation des victimes de spoliations intervenues du fait des législations antisémites pendant l'Occupation).**

Le site www.civs.gouv.fr décrit précisément les principes et le mode de fonctionnement de cette instance ainsi que les procédures d'indemnisation mises en œuvre par elle.



Visite de Göring au Jeu de Paume au début des années 1940
© Archives du ministère des Affaires étrangères et du Développement international